

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1172

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

411 007 834 RCS Toulouse.

KOALYS.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 50010.00 EUR.

Adresse : 46, route de Narbonne, 31320 Auzeville-Tolosane.

Précédent propriétaire : 793 069 170 RCS Toulouse. **GATOHE.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : KOALYS Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 46 route de Narbonne 31320 Auzeville-Tolosane Capital : 50010.00 EUR Numéro unique d'identification : 411007834 Lieu d'immatriculation : Toulouse. Société absorbée : GATOHE Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 22 rue Thomas Edison Résidence Raphaël - Appt 5A 31400 Toulouse Capital : 1500.00 EUR Numéro unique d'identification : 793069170 Lieu d'immatriculation : Toulouse. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 274434.00 EUR - passif de 0.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Les apports de la société absorbée sont évalués à leur valeur nette comptable tels que figurant dans la situation au 30 avril 2026. La société GATOHE ferait apport à la société KOALYS de la totalité de son actif, soit 274.434 €, à charge de la totalité de son passif, 0 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 274.434 €. Le rapport d'échange des titres est fixé à 8,9 actions de la société KOALYS pour 1 part sociale de la société GATOHE. La société KOALYS procèdera, en conséquence, à une augmentation de capital social de 13.350 € pour le porter de 50.010 € à 63.360 €, par création de 1.335 actions nouvelles de 10 € de valeur nominale chacune. La société GATOHE étant propriétaire de 1.330 actions de la société KOALYS, cette dernière procèdera immédiatement après l'augmentation de capital ci-dessus, à une réduction de capital de la société KOALYS d'un montant égal à la valeur nominale de ses propres actions qu'elle détiendra par suite de la fusion, lesdites actions étant annulées, savoir 13.300 €, de sorte qu'à l'issue de l'opération le capital de la Société KOALYS sera de 50.060 € divisé en 5.006 actions de 10 € de nominal chacune. La prime de fusion est de 261.084 €. Les 1.330 actions de la société KOALYS figurant dans l'apport de la société GATOHE pour 266.000 € donnant lieu à une réduction du capital social de la société KOALYS de 13.300 €, la différence entre la valeur d'apport des actions qui seront annulées et le montant de la réduction de capital, s'imputera sur la prime de fusion dont le montant sera ramené in fine à la somme de 8.384 €. Montant de la prime de fusion / scission : 8384.00 EUR. Date du projet commun de fusion : 12.06.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société KOALYS : 12.06.2026 (au

greffe du tribunal de commerce de GTC TOULOUSE). Pour la société GATOHE : 12.06.2026 (au greffe du tribunal de commerce de GTC TOULOUSE)..

